

Colloque : Quelle politique pénitentiaire pour demain en France ?



14 juin 2012

9h-12h15
14h-17h

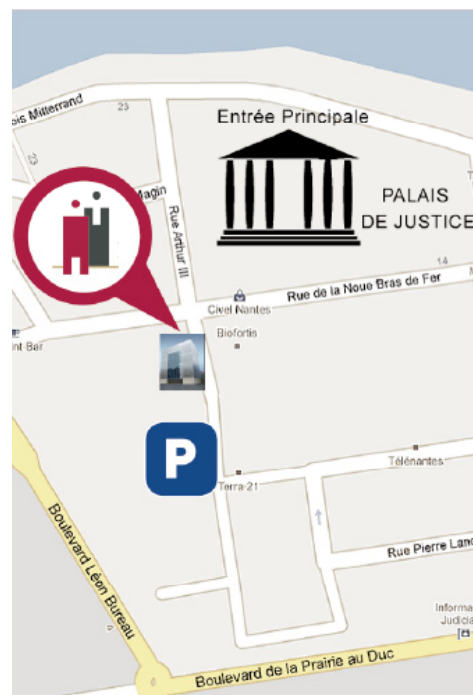
Maison de l'Avocat

25 rue La Noüe Bras de Fer
BP 40235
44202 NANTES CEDEX 2



secrétariat international permanent
droits de l'homme et gouvernements locaux
nantes, pays de la loire, france

Conception et réalisation : Magdalena GIRARD



Maison de l'Avocat
25, rue la Noüe Bras de Fer
BP 40235
44202 NANTES CEDEX 2



Présentation :

Entre les projets de construction de prison, les projets de prévention de la surpopulation pénale, le combat pour le développement des droits des détenus, comment les prochaines années sont-elles pensées en termes de politique pénitentiaire ?

Entre les très longues peines et ce qu'elles impliquent de vieillissement relatif de la population carcérale, entre le nombre encore important - près de cent mille personnes - qui entrent chaque année dans les prisons pour exécuter une peine de moins d'un an d'emprisonnement - comment penser en termes politiques les « flux » et les « stocks » de la population carcérale autrement qu'en termes comptables ? Quelle mutation porte le développement des nouveaux modes de surveillance ? Quelle mutation porte la conversion de la politique criminelle vers un paradigme qui est de plus en plus, partout, celui de la dangerosité ?

Cette journée d'étude se veut à la fois un temps de réflexion, de débats contradictoires et d'échanges sur notre politique pénitentiaire et son devenir, bien loin de la réactivité émotionnelle et de l'invective.

Depuis la mesure statistique des effets des politiques passées et l'analyse des évolutions de l'administration pénitentiaire par ceux qui en sont les témoins, les acteurs et les observateurs, il est nécessaire de prendre du recul. Il nous faut comprendre les dernières évolutions en dressant le bilan au quotidien des effets de la dernière loi pénitentiaire, mais nous avons aussi besoin d'une expertise qui puisse s'appuyer sur des comparaisons et nul - mieux que le Conseil de l'Europe - ne peut ici donner un avis plus éclairé sur ce point.

A partir de là, c'est à des parlementaires et à des personnalités très avisées sur ces questions que nous proposons de tenir un débat qui puisse éclairer les vrais enjeux de la politique pénitentiaire à venir.

Grand témoin :

Jean-Marie DELARUE, contrôleur général des lieux de privation de liberté.

9h : Accueil

9h30 : Ouverture

Bernard MORAND, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau de Nantes.

Introduction aux débats :

Jean DANET, maître de conférences à l'Université de Nantes, avocat honoraire, ancien président du Syndicat des Avocats de France.

1 - Etat des lieux

- *Analyse des données statistiques :*

Annie KENSEY, démographe, chef de bureau des études et de la prospective à la direction de l'administration pénitentiaire du ministère de la Justice, chercheur associé au Centre de recherches sociologiques en droit et institutions pénales (CESDIP), auteur de *Prison et récidive*, Armand Colin.

- *Les évolutions récentes de l'administration pénitentiaire en France :*

Alain BLANC, président de l'Association Française de Criminologie (AFC), président de chambre à la Cour d'appel de Douai, ancien président de la Cour d'assises de Paris.

- *Les conséquences de la loi pénitentiaire de 2009 :*

Géraldine RIGOLLOT, juge de l'application des peines, tribunal de grande instance de Nantes,

Benoît ROUSSEAU, avocat au Barreau de Nantes.

- Projection du film : *Le déménagement* de Catherine Péchard (Candela Production), 54'
En présence de l'équipe de production du film.

A Rennes, comme dans beaucoup d'autres villes françaises la Maison d'arrêt construite au début du 20^e siècle déserte le centre ville au profit d'un Centre pénitentiaire de 690 places construit en périphérie.

Alors que le déménagement approche, les personnes détenues et les personnels ont une seule et même question : que sera la vie dans cette nouvelle prison ?

Dans les deux établissements, le film s'interroge avec les personnages, sur la façon dont l'architecture interfère dans le mode de fonctionnement d'une prison et le lien entre la modernisation des locaux et l'amélioration de la vie en détention.

Au-delà de la prison, il questionne le postulat selon lequel, nouveautés et avancées technologiques signifient nécessairement, mieux-être et progrès.

<http://ledemenagement-lefilm.com/>

12h15 – Déjeuner

2 - Le point de vue de l'Europe

Françoise KEMPF, conseillère auprès du commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe.

3 - Les perspectives

Table ronde avec la participation de :

François ZOCCHETTO, sénateur de la Mayenne (groupe de l'Union centriste et républicaine), membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, rapporteur de la loi portant sur la réforme de la garde à vue (sous réserves),

Jean-René LE CERF, sénateur du Nord, membre et ancien vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation, du suffrage universel, du règlement et de l'administration générale,

Dominique RAIMBOURG, avocat pénaliste, député de Loire-Atlantique, membre de la commission des lois, membre du groupe d'étude parlementaire sur les prisons et la condition carcérale, auteur d'une proposition de loi visant à instaurer un mécanisme de prévention de la surpopulation,

Virginie BIANCHI, avocate au Barreau de Paris, contrôleur (à temps partiel) des lieux de privation de liberté, ancienne sous-directrice de la prison centrale de Clairvaux.

Modérateur :

Jean DANET, maître de conférences à l'Université de Nantes, avocat honoraire.

4 - Conclusions

Jean-Marie DELARUE, contrôleur général des lieux de privation de liberté.

Si vous souhaitez assister au colloque

Inscrivez-vous en ligne à l'adresse ci-dessous

<http://www.barreaunantes.fr/inscriptions/colloque.html>